

THÈME 3 - POUR DES ALTERNATIVES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Rapporteurs : Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Catherine Gourbier, Elizabeth Labaye, Boris Thubert)

Sommaire

1. LES CONSEQUENCES CATASTROPHIQUES DU CAPITALISME

VOTE :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 3

Refus de vote : 0

- 1.1
- 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples
- 1.3 L' Union Européenne dans l'impasse
- 1.4 Penser et proposer des alternatives

2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

- 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement
- 2.2 La question du travail
- 2.3 Salaires et revenus de transfert
- 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale

3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS A U SERVICE DES CITOYENS

- 3.1 Pour un État démocratisé
- 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- 3.4 La démocratie

4. LA PROTECTION SOCIALE

- 4.1
- 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- 4.3 Les retraites
- 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse
- 4.5 Droit au logement pour tous

5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

- 5.1 Un contexte en rupture
- 5.2 Propositions et revendications
- 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

Encart « Droits des Femmes »

Le SNES s'inscrit dans une perspective de transformation de la société fondée sur la lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.

1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- **1.1** La crise de la dette privée débute à l'été 2007 avec l'éclatement de bulles spéculatives, rendues possibles par la déréglementation des marchés financiers et la répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du capital.

Les États ont réagi (sauvetage des banques, timides mesures de relance), creusant les déficits sans s'attaquer aux racines de la crise : banques sauvées sans contre-partie, mesures insuffisantes pour réguler la finance et bloquer la spéculation, hausse salariale bannie.

Le déplacement de la crise vers les dettes publiques européennes traduit les failles de la construction européenne et la pérennité des logiques spéculatives et irrationnelles des marchés financiers. Les gouvernements libéraux, soutenus par le FMI, instrumentalisent la crise pour accentuer les politiques d'austérité et de démantèlement des solidarités, conduisant à l'augmentation du chômage, la diminution de la protection sociale, à plus d'injustices, d'inégalités et de pauvreté.

- **1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples**

Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires publics, déréglementations, casse progressive des services publics et démantèlement du système social : l'austérité provoque un retour de la récession et une hausse du chômage, renforçant les déficits, donc la dette. Ces politiques aggravent dangereusement la situation de pays en difficulté comme la Grèce, l'Italie ou le Portugal... Il faut rompre avec l'austérité, mettre en échec le projet d'y contraindre 26 États de l'UE de façon pérenne.

Pour empêcher les dérèglements qui ont conduit à la crise des dettes privées puis publiques, il faut un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail, favorable à celui-ci. La politique fiscale doit fortement taxer les hauts revenus, notamment ceux du capital et du patrimoine. Il faut revenir à une réglementation stricte de la finance, les marchés financiers dérégulés ayant à nouveau fait la preuve de leur nocivité. Dans l'immédiat, les dettes publiques devraient être **restructurées annulées**, après audit citoyen. Il faut réfléchir avec les syndicats de salariés des banques à une organisation bancaire séparant activités de prêt et d'investissement, à ce que pourrait être un contrôle public démocratique pour financer les investissements utiles et la transformation écologique de la société ; à la création d'un pôle bancaire public permettant notamment aux collectivités territoriales de trouver les capacités d'investissement nécessaires. Les conglomérats bancaires (« too big to fail ») pourraient être démantelés.

VOTE :

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 11

Refus de vote : 0

• 1.3 L'Union Européenne dans l'impasse

Depuis les années 1990, avec la « concurrence libre et non faussée » qui devait faire converger les pays membres, chacun peut faire usage de ses avantages comparatifs, sous le contrôle de la Commission européenne, se faire concurrence pour attirer les capitaux et construire un développement les uns contre les autres. Le dumping (fiscal, social, salarial, réglementaire...) au nom de la « compétitivité », conduit à l'alignement de tous sur les systèmes sociaux les moins développés, les politiques fiscales les plus injustes. Il donne des gages aux marchés financiers auxquels les États doivent s'adresser pour financer leurs dépenses publiques, du fait des règles monétaires et budgétaires interdisant toute solidarité entre États membres.

Les projets de mise en place d'une « gouvernance économique » européenne renforcée (« fédéralisme de la contrainte » par la règle d'or, le semestre européen, le projet de nouveau traité, etc.) renforceraient le carcan des politiques libérales. La Commission continue de marteler le dogme de la flexibilité du marché du travail pour lutter contre un chômage dont la hausse provient principalement des politiques d'austérité. Cette situation traduit l'impasse dans laquelle se trouvent les instances européennes, en lien avec les traités de Maastricht et de Lisbonne, que le SNES dénonce. Elle pose la question de la démocratie au sein de l'UE, aujourd'hui bafouée.

• 1.4 Penser et proposer des alternatives

Dans ce contexte, le syndicalisme a la responsabilité de construire des mobilisations tant au plan national qu'europpéen et de réfléchir à l'élaboration de propositions alternatives. Au niveau européen, il faut promouvoir des politiques économiques et sociales rompant avec le dumping et la flexibilité pour aller vers davantage de solidarité, de protection et de justice sociale (salaire minimum européen ? droit social européen de haut niveau, harmonisation de la fiscalité du capital et notamment de l'assiette de l'impôt sur les sociétés...) ; mettre en place des dispositifs efficaces pour lutter contre toutes les formes de déréglementation de la finance (paradis fiscaux, déréglementation des activités bancaires, produits financiers spéculatifs...). Pour desserrer le carcan imposé aux politiques budgétaires et monétaires, il faudrait une extension des missions de la BCE, qui devrait pouvoir jouer un rôle normal de prêteur en dernier ressort. Il faut travailler avec toutes les forces sociales en France et en Europe à la construction d'une autre Europe, solidaire, démocratique et respectueuse des peuples.

2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS U N DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

L'éducation au développement durable est déterminante pour permettre à chacun dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des choix « informés », « conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en compte la complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces, l'articulation des perspectives économiques, sociales et environnementales.

• **2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement**

2.1.1 Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation. On ne peut en rester aux créneaux « porteurs », ni en revenir à des industries de main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des productions, les besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la transformation progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue des salariés et dans la recherche. Les filières dites vertes doivent être encouragées.

La politique agricole doit être profondément transformée (souveraineté alimentaire, agriculture paysanne, respect de l'environnement). L'agriculture doit être tournée vers les besoins des populations, non spéculatifs, permettre aux paysans de vivre de leur travail. La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs et développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du Sud au Nord. Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire, sans actionnaires, et développer les coopératives de production, de distribution ou bancaires.

2.1.2 Promouvoir des politiques publiques créatrices d'emplois de qualité

2.1.2.1 Énergie

Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, il faut aller vers un modèle énergétique durable, avec une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une politique de transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre ou de dangereuses centrales nucléaires, la voie proposée est toujours l'accroissement de la production énergétique pour une consommation toujours plus importante **au lieu de rechercher une économie et une rationalisation de la consommation d'énergie**. La plupart des pays européens ont décidé de l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. Tendre vers la sortie du nucléaire nécessite des investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique publique volontariste de développement des énergies renouvelables, créatrices d'emplois nouveaux et qualifiés. Un pôle public européen **ayant seul compétence en matière de** d'énergie serait nécessaire.

VOTE :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 1

Refus de vote : 0

2.1.2.2 Eau

L'eau est un bien vital, cela interdit toute spéculation financière autour d'elle. La gestion de l'eau se fait trop souvent par délégation de service public auprès d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal ou intercommunal. L'État et les agences de l'eau devraient mettre en œuvre une politique d'aide aux collectivités pour ce faire. Le SNES est favorable à une législation contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

2.1.2.3 Transports

La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux. On a développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des besoins sur l'ensemble du territoire, avec un financement des régions déficitaires par l'excédent des autres zones. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité pour l'acheminement des personnes et des marchandises. Il faut développer des infrastructures ferroviaires (ferroutage) et fluviales, respectueuses de l'environnement. Le SNES condamne l'ouverture au marché du réseau ferré.

2.1.2.4 Gestion des déchets.

La gestion de toutes les catégories de déchets est au centre des préoccupations pour demain. Les déchets en tous genres sont générateurs de problèmes majeurs, que ce soit en terme de santé publique, de risque non naturel ou en terme de problème écologique. Il convient de se pencher dès maintenant sur les solutions visant à réduire et traiter les déchets ménagers, industriels, nucléaires ... Pour ce faire il est nécessaire de créer un pôle public européen des déchets qui doit rester du domaine de compétence des Etats.

VOTE :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 1

Refus de vote : 0

• 2.2 La question du travail

2.2.1 Travail et emploi

Si le travail est créateur de richesse et potentiellement émancipateur, les transformations du salariat tendent à le soumettre toujours plus aux exigences du capital. Les politiques libérales attaquent le droit du travail, contourné par l'État et les employeurs, favorisent « précarité » et pauvreté laborieuse, au nom d'une « flexibilité du marché du travail », et développent des emplois dégradés dans les services, relevant en partie d'une « société de serviteurs ». Ces processus touchent notamment les travailleurs peu qualifiés, parmi eux jeunes, seniors jugés « inemployables », femmes (temps partiel subi, avec des conséquences à court et long terme). La diminution de l'emploi public réduit mécaniquement l'offre d'emplois qualifiés.

La FSU porte l'exigence d'une sécurité sociale professionnelle, qui maintienne et renforce autour du salarié une continuité des droits quelle que soit la situation des personnes. Flexibilité rime avec intensification, individualisation, volonté d'affaiblir les collectifs. Les pressions et tensions au travail entraînent la dégradation des conditions de travail (pénibilités physiques et risques psychosociaux) et a des conséquences sur les conditions de vie. Ces tendances, qu'il faut inverser, peuvent faire du travail une source de souffrance et l'empêcher de jouer son rôle de cohésion et de construction d'une identité positive. La médecine du travail doit être développée. Le syndicalisme doit agir pour que les salariés reprennent la main sur le travail et investissent les outils de la prévention, et pour contraindre les employeurs à s'y conformer.

• 2.3 Salaires et revenus de transfert

2.3.1 La part des salaires dans la valeur ajoutée reste comprimée à un niveau trop faible depuis plus de 20 ans. Il faut rompre avec cette politique : revaloriser les salaires et les retraites est une priorité.

Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires), imposer l'égalité salariale femmes/hommes (travail égal, salaire égal ; lutte contre le temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...).

2.3.2 Le SNES a pointé les limites du RSA. Les mesures récentes renforcent le caractère punitif du dispositif. La création d'un « RSA jeune » n'est pas une piste satisfaisante pour la jeunesse précaire : la FSU demande l'instauration d'une véritable allocation d'autonomie pour la jeunesse. Une hausse des minimas sociaux et des allocations est indispensable.

• **2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale**

La politique fiscale des dernières années a privé l'action publique de ressources considérables au bénéfice des ménages aisés et des entreprises, pour laisser au marché la réponse aux besoins. Une réforme radicale de la fiscalité doit être entreprise pour redonner des moyens à l'action publique, lutter contre le chômage, mener des politiques salariales actives, développer des politiques sociales et réduire les inégalités.

2.4.1 Un impôt progressif réhabilité, fondement de la justice sociale

Il faut redonner une place centrale à un impôt sur le revenu réellement progressif, aujourd'hui mité et peu efficace : abrogation de la loi TEPA, nouvelles tranches, suppression des niches fiscales... Il faut taxer davantage les revenus du patrimoine (revenus financiers, plus-values financières et immobilières, stock-options...) et le patrimoine : restauration de l'impôt sur les successions et de l'ISF. La fiscalité indirecte, socialement injuste, doit être réduite voire supprimée pour les produits de première nécessité. Le SNES s'oppose aux projets visant à remplacer les cotisations sociales par une TVA dite sociale.

2.4.2 Taxer davantage les entreprises sous-imposées Les entreprises, notamment les plus grandes, bénéficient de niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés, pratiquent l'optimisation fiscale pour échapper à l'impôt en France et utilisent intensivement les paradis fiscaux. S'attaquer à ces pratiques et avantages procurerait à l'État des ressources considérables.

2.4.3 Fiscalité environnementale Si elle concerne d'abord les entreprises, elle s'inscrit dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité. Instrument pour construire un développement solidaire et durable et viser à empêcher de polluer, elle doit assujettir l'ensemble des secteurs industriels. Elle devrait permettre d'influer sur une consommation responsable (privilégier des produits locaux) et aider au développement de nouvelles infrastructures non polluantes.

2.4.4 Fiscalité locale

Après la suppression de la TP et la création de la CET, non satisfaisante, il faut réfléchir à une fiscalité locale qui ne peut être inspirée par l'autonomie fiscale, en rééquilibrant la part des ménages et des entreprises (depuis 2009 transfert de la fiscalité locale sur les ménages). Les propositions de fiscalité locale sont inséparables d'une réforme de la fiscalité nationale.

3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE

224 **DES CITOYENS**

225 La crise démontre la faillite d'un système qui a peu à peu coupé les citoyens d'un bien
226 commun, celui d'un État social, soucieux de préserver les intérêts de tous. Il est
227 urgent de repenser la démocratie, la place du citoyen, de l'usager et des SP. Un État
228 fortement démocratisé est garant de la protection du bien commun : accès à des
229 services publics de qualité, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, à la justice...

230 Il faut repenser la place de l'État et ses instances de dialogues dans la société
231 française pour promouvoir le SP de demain : plus fort, plus accessible, plus
232 transparent et au service de tous.

233 **• 3.1 Pour un État démocratisé**

234 L'État aujourd'hui, c'est l'État national et déconcentré, l'État décentralisé, au sein de
235 l'Union européenne.

236 **3.1.1** La « réforme de l'État » est placée sous le signe du New Public Management
237 depuis 2000. Son laboratoire fut britannique, et la marche forcée à des
238 transformations radicales depuis 2007 (la RGPP) en est directement inspirée. Sceller le
239 sort des services publics et briser un modèle social contraire au développement d'un
240 marché sans entraves afin de « banaliser la France » (Sarkozy) en sont le but.

241 Le SNES oppose à l'État managérial au service du marché un État démocratisé au
242 service des citoyens et de l'intérêt général, assurant solidarité et redistribution,
243 appuyé sur l'autonomie professionnelle de ses agents, fonctionnaires.

244 Un État démocratisé n'est possible qu'au sein d'une démocratie politique aux
245 institutions renouvelées. Comment avancer vers la démocratisation de l'État en
246 s'appuyant sur la professionnalité des agents et sur le statut du fonctionnaire ? Quelle
247 forme de concertation ? Quelle place pour les professionnels ? Pour les usagers ? Dans
248 le cas de l'Éducation, quelle place pour les parents ? Les élèves ?

249 **3.1.2** La RGPP est le passage à un format industriel de la réforme de l'État. La gestion
250 à la performance couplée à l'évaluation individualisée, la contractualisation,
251 l'autonomie du gestionnaire se généralisent. L'objectif n'est pas seulement la
252 suppression de postes et la remise en cause du statut de la FP, mais aussi pour le
253 pouvoir politique l'étroit contrôle de l'administration. La RGPP consacre ainsi une forme
254 de recentralisation aux mains de l'État, à l'encontre des collectivités territoriales, avec
255 des préfets de Région ayant autorité sur les préfets des départements ou le
256 renforcement des pouvoirs des recteurs aux dépens des IA.

257 **3.1.3** À l'opposé de l'État minimal mais autoritaire et centralisé, le SNES avance
258 l'exigence d'un nouvel État social appuyé sur des services publics et un nouveau statut
259 pour les salariés (« propriété sociale »).

260 **• 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?**

261 **3.2.1** L'État territorialisé, entre déconcentration et décentralisation. La carte de l'État
262 décentralisé est complexe. Si le transfert de compétences vers les CT s'est
263 accompagné de progrès indéniables (constructions scolaires), l'absence de véritable
264 péréquation financière ne permet pas de lutter contre les inégalités socio-spatiales en
265 forte augmentation notamment au sein des métropoles. Au-delà, se pose la question
266 de la cohérence des politiques publiques.

267 **3.2.2** Quelle clarification des compétences entre CT pour que leur réorganisation ne
268 soit pas pilotée par le manque de ressources et le gel des dotations ?

3.2.3 Faut-il faire évoluer les périmètres et les compétences des collectivités y compris vers les métropoles et pôles métropolitains ? Faut-il voir un facteur de dynamisme, ou plutôt un risque d'éclatement des départements ?

3.2.4 La place prise par le niveau régional, tant sur le plan national qu'europpéen, devient de plus en plus grande. Les Régions revendiquent la définition de politiques qui concernent directement le champ de l'éducation et une plus large autonomie tant financière que décisionnelle avec un pouvoir normatif. Certains prônent un acte III de la décentralisation. Quelle voie définir entre recentralisation des politiques et des outils financiers, et une régionalisation jugée nécessaire face à un État qui aurait trop de pouvoirs ? Si un État centralisé n'est pas en soi garant de réduction des inégalités, la décentralisation non plus. Le partage des compétences État / collectivités ne doit pas être abandonné : en particulier dans l'Éducation où il a maintenu un équilibre entre l'État et les collectivités.

• **3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins**

3.3.1 Quels enjeux, quelle organisation ? Face à des besoins croissants et des attentes fortes et reconnues, leur mode de gestion est au cœur d'enjeux importants, **il y a nécessité d'une fonction publique renforcée** Ainsi, ~~des Autorités Organisatrices (CT ou État) pourraient déléguer au cas par cas la fonction d'opérateur à des organismes privés.~~

VOTE :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 3

Ces choix sont générateurs d'inégalités et de surcoûts pour la collectivité. On voit par ce biais se multiplier notamment les partenariats publics privés (PPP), une « solution » à court terme qui dénature peu à peu le sens du SP. Pour garantir l'égalité d'accès et répondre aux besoins des usagers, une gestion publique, démocratique – avec des règles tarifaires transparentes, basées sur l'égalité et la progressivité –, s'impose.

3.3.2 Avec une paupérisation de la population, les besoins primaires doivent être mieux pris en charge au travers des SP dont la tarification et la qualité doivent être garantis par des cadres nationaux.

L'impôt, juste et solidaire, est le moteur d'un développement du SP. N. Sarkozy a consacré son quinquennat à ne plus l'alimenter, offrant d'énormes marchés à des opérateurs privés.

Profitant le plus souvent d'infrastructures publiques qu'ils n'entretiennent pas, ils les exploitent jusqu'à la corde et ne rendent que des dettes à la collectivité. Parallèlement, de plus en plus de missions de services publics sont laissées à des associations sous prétexte qu'elles sont bénévoles, ce qui n'est ni un gage de qualité du SP ni un gage d'équité sur l'ensemble du territoire.

3.3.3 Dans l'éducation, la privatisation gagne du terrain, notamment dans le domaine de l'orientation ou de la formation professionnelle. La loi sur l'OTLV (orientation tout au long de la vie) avec la procédure de labellisation remet en cause l'existence des

CIO et leur spécificité au sein de l'EN et transforme les missions et les conditions d'exercice des personnels : fermetures, fusions voire regroupements dans des « guichets uniques ». Le SNES condamne cette politique et se bat pour que les CIO restent des lieux d'information et de conseils sur la scolarité et la formation, de médiation et d'écoute, remplissant un rôle d'expertise et d'observatoire sur le fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans le district scolaire. L'orientation au sein du SP de l'EN doit être confortée et un véritable SPO pour les salariés mis en place. Concernant la formation professionnelle, l'enjeu aujourd'hui est la création d'un véritable SP national, incluant la formation en entreprise.

3.3.4 Il faut définir nos exigences pour un « service public » des personnes âgées. Qualité de vie maintenue et perte d'autonomie nécessitent un organisme de service public, type Agence nationale qui établirait après analyse des besoins le cahier des charges et le contrôle de sa mise en œuvre.

Pour l'accès à un droit universel, les objectifs doivent être définis dans un cadre national.

• 3.4 La démocratie

3.4.1 Entre l'État et les collectivités, il faut poser le débat à partir de la démocratie à tous les niveaux d'intervention, de la nécessaire solidarité nationale, et des besoins des populations.

3.4.2 Si la décentralisation s'est faite au nom du rapprochement des décisions du citoyen, la démocratie locale reste à inventer. Elle ne peut pas en effet se résumer au rôle des élus. Quelle forme pourrait prendre la nécessaire participation des citoyens ? Une assemblée issue de la société civile inspirée des CESER, des conseils de développement ?

3.4.3 Démocratie et SP : comment garantir aux usagers le droit de se faire entendre ?

4. LA PROTECTION SOCIALE

• **4.1** La protection sociale vise à couvrir les besoins sociaux et les risques ou aléas de la vie, et à compenser les inégalités. Les politiques libérales à coup de mesures partielles mais convergentes visent à la démanteler : RGPP, loi HPST, désengagements Sécurité sociale, loi retraites... aggravant inégalités sociales et territoriales. Dans la santé, la multiplication de franchises et forfaits, l'explosion des dépassements tarifaires s'ajoutent aux déremboursements. Les « reste à charge » s'accroissent, et donc les renoncements aux soins, tandis que les déserts médicaux s'accroissent.

4.1.1 Objectifs et financement de la protection sociale La Sécurité sociale est fondée sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Maintenir et développer les solidarités, l'égalité sur les territoires et entre générations, améliorer le service rendu, nécessitent des financements accrus dans le cadre d'un autre partage des richesses faisant contribuer davantage le capital et le patrimoine. La FSU a posé la question d'une modulation des cotisations en fonction des politiques d'emploi des entreprises. Le SNES demande des élections à la Sécurité sociale et la rénovation de la démocratie sanitaire.

• 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau

4.2.1 L'assurance-maladie est devenue universelle mais les désengagements ont imposé la nécessité d'une « complémentaire pour tous ». Si le régime obligatoire rembourse environ 75 % des dépenses de santé (poids des affections longue durée

remboursées à 100 %), elle ne rembourse qu'un peu plus d'un euro sur deux en médecine de ville. Comment reconquérir le terrain perdu ? Il faut stopper le désengagement, voter un objectif annuel de dépenses réaliste et programmer une extension des remboursements à partir de ce qu'il est utile sanitaire de rembourser (pas pour servir les groupes pharmaceutiques). Créer un secteur optionnel est une mauvaise réponse aux dépassements d'honoraires, il faut prendre des mesures d'encadrement strict. Les ALD sont remises en cause pour leur coût alors que le débat pour les étendre, les modifier doit être strictement médical.

Il faut obtenir un accroissement du financement, notamment en rendant la CSG fortement progressive et en taxant les revenus financiers.

4.2.2 Le gouvernement attaque les mutuelles qui permettent à la protection sociale complémentaire d'échapper au marché. Le SNES condamne la taxation qui pèse sur les mutuelles et donc sur les malades, et s'ajoute aux reculs du régime obligatoire. Comment la mutualité peut-elle mieux jouer son rôle d'acteur de santé solidaire, comment préserver ce champ de l'économie sociale face aux assureurs à but lucratif ?

4.2.2.1 Pour une autre politique de santé. À travers les Agences Régionales de Santé, c'est l'État qui pilote. Le SNES a dénoncé un manque de démocratie dans leur fonctionnement et une vision comptable du secteur sanitaire, dont la mauvaise organisation génère surcoûts et mauvaise qualité. L'hôpital public peine à remplir ses missions sous la houlette de la T2A ; les cliniques privées s'approprient les actes les plus lucratifs ; des structures de proximité ferment.

4.2.2.2 Revoir l'organisation du système pour le rendre efficace et de qualité. Il faut un vrai « parcours de santé » autour du médecin généraliste revalorisé. Des pistes : revoir le paiement à l'acte et la formation continue, développer le salariat, le travail avec les autres professionnels, développer des maisons de santé... des mesures pour lutter contre les déserts médicaux : refus de conventionnement dans les zones surmédicalisées ? Pas de fermeture systématique d'hôpitaux et maternités de proximité, mais réfléchir aux besoins avec les professionnels et la population. La politique du médicament doit être revue (transparence, contrôle public, recherche indépendante), les avancées de la loi sont insuffisantes.

4.2.2.3 Développer la prévention (éducation à la santé, médecine scolaire et médecine du travail...), agir pour des politiques environnementales, lutter contre les crises sanitaires. L'accès à la contraception est un enjeu majeur : accès à toutes les contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès à l'avortement est mis en danger par la fermeture programmée de centres IVG...

4.2.3 Perte d'autonomie/handicap

Le SNES exige un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge, pris en charge par la solidarité nationale, en particulier par la création de moyens d'accompagnement et de structures d'accueil et de travail pour les personnes handicapées.

VOTE :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

403 **Refus de vote : 0**

404 **4.2.3.1** Le gouvernement voulait réformer l'APA, diminuer le nombre de bénéficiaires,
405 imposer une assurance privée obligatoire à 50 ans sortant de la solidarité collective le
406 financement du reste à charge. Aucune amélioration des normes d'encadrement dans
407 les EHPAD, ni de la qualité des prestations n'était prévue. Les réactions unitaires du
408 monde syndical, mutualiste, des associations et d'élus ont fait barrage à ce projet mais
409 les problèmes demeurent.

410 **4.2.3.2** LA CNSA est dédiée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées
411 et des personnes handicapées. Ses missions pourraient préfigurer une instance
412 nationale veillant à l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire ; son statut
413 devrait alors être redéfini et transformé, ses instances d'administration et d'orientation
414 ouvertes aux usagers.

415 **4.2.3.3** La perte progressive d'autonomie liée à la maladie ou à la sénescence ne
416 requiert pas un mode de financement nouveau mais, dans le cadre de la solidarité
417 nationale, d'établir une contribution proportionnée aux facultés de tous, assise sur
418 tous les revenus et progressive.

419 **• 4.3 Les retraites**

420 **4.3.1** Les retraites, choix de société, sont devenues un des signaux majeurs envoyés
421 aux marchés pour manifester la conformité au dogme : le débat est refusé sur le
422 contenu des réformes, leur portée sociale, les décalages d'âge ahurissants, et des
423 mesures brutales imposées. Le SNES a condamné la loi Fillon encore aggravée
424 (passage accéléré aux 62 ans) et refuse tout allongement. Il rappelle son exigence de
425 maintien de l'âge de référence de départ à 60 ans **et du retour à une durée d'activité**
426 **de 37 annuités et demie pour l'accès au taux plein de la retraite**. Les salariés ayant
427 débuté jeunes ou au travail pénible en sont les premières victimes mais les
428 dispositions spécifiques mises en avant auront peu d'effets. Le problème des petites
429 retraites et des retraites des jeunes générations est devant nous. Les carrières
430 complètes seront de plus en plus limitées à la fraction masculine du noyau le plus
431 protégé du salariat, lui-même en voie de réduction. La prise en compte des années
432 d'études, formation et précarité est indispensable. Le SNES confirme ses mandats de
433 lutte contre les inégalités hommes/femmes.

434 **VOTE :**

435 **Pour : 43**

436 **Contre : 0**

437 **Abstention : 0**

438 **Refus de vote : 0**

439 **4.3.2** Financement : des ressources socialisées pour des objectifs communs. La
440 convergence public/privé doit permettre pour tous des prestations définies, un âge de
441 référence (à partir duquel des situations spécifiques peuvent s'organiser), à l'opposé
442 du projet de comptes notionnels (cotisations définies et individualisation). Le SNES
443 s'oppose à une fusion des régimes. L'enjeu est la confiance des générations actives qui
444 financent les pensions dans le système par répartition ; sinon les financements privés
445 seraient appelés à jouer un rôle accru, générant injustices et désordres financiers.

446 **• 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse**

4.4.1 Le SNES refuse toute diminution du congé maternité, exige son extension à 26 semaines et l'allongement du congé de paternité/second parent (le rendre obligatoire ?) ; est favorable au partage du congé parental entre les parents. Il refuse la mise sous condition de ressource systématique des prestations, à l'encontre de la solidarité horizontale. Il est favorable aux allocations familiales dès le premier enfant. Se pose la question de la forfaitisation des allocations familiales et celle de leur imposition.

4.4.2 Service public petite enfance

Le SNES confirme ses mandats : construction de crèches publiques avec un encadrement qualifié suffisant ; formation améliorée des assistantes maternelles avec trois enfants pris en charge au maximum ; revendique un service public de la petite enfance jusqu'à 6 ans englobant l'école maternelle avec accueil dans de bonnes conditions des enfants à partir de 2 ans.

• 4.5 Droit au logement pour tous

Le SNES exige un logement décent pour tous ; respect de la loi DALO, construction de logements sociaux, lutte contre la spéculation immobilière, réquisition de logements ou bureaux vacants... Il demande l'encadrement des loyers pour lutter contre les hausses et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence.

5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

• 5.1 Un contexte en rupture

La crise favorise la montée des idées d'extrême droite alimentées par les discours et pratiques xénophobes du gouvernement. Le discours de Grenoble, désignant des groupes sociaux comme boucs émissaires marque une étape dangereuse. Le SNES lutte contre le racisme, l'intolérance, les intégrismes, l'homophobie qui s'affichent de plus en plus et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de la liberté d'expression. Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue pas les élèves selon des considérations sociales ou des communautés réelles ou supposées. Nous refusons la fragilisation d'une partie du public scolaire par l'institution, des attaques sociales remettant en cause le droit à l'éducation pour tous. Le SNES affirme sa détermination à lutter contre ces dérives. Il se bat pour que, face à la crise, l'État assure l'efficacité des droits à l'éducation, au logement, ou aux soins.

5.1.1 Les lois répressives et sécuritaires se sont accumulées L'indépendance de la justice mise à mal, les missions des juges pour enfants affaiblies, l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs atteinte, la réforme de l'hôpital psychiatrique dessinent une société contraire à nos valeurs. Le SNES réaffirme que la sûreté est un droit, qui passe par une justice indépendante, une politique de prévention et des réponses éducatives. Il demande l'abrogation des lois répressives, la fermeture des centres fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il se bat pour la suppression des fichiers, la biométrie, mirage d'une sécurité technologique.

5.1.2 La laïcité attaquée

Le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque.

Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et « des terres de missions » que sont les territoires d'outre mer et son

opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre européen. La « laïcité positive » de N. Sarkozy a donné une connotation négative aux principes de la laïcité. Le SNES dénonce l'instrumentalisation politicienne et tendancieuse de la laïcité et demande l'abrogation du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ». Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une histoire, une philosophie ou une économie officielles au travers des programmes.

VOTE :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 3

Refus de vote : 0

• 5.2 Propositions et revendications

5.2.1 Pour une justice conforme à un État de Droit, contre une justice bafouée

La politique du chiffre s'exerce contre les citoyens et ignore la justice. Le service public de la police et de la gendarmerie doit rester sous le contrôle vigilant d'une justice de droit.

L'accumulation de réformes et de pressions politiques sur les magistrats montrent une volonté de renforcement du contrôle sur le parquet et les juges d'instruction ou une utilisation populiste de la justice. Le SNES se bat avec les syndicats de la FSU pour la protection de la vie privée, contre une société de surveillance, pour une justice égale pour tous, indépendante.

5.2.2 Pour une politique qui considère les jeunes comme une richesse et non comme un danger

Les discours stigmatisants, la politique calamiteuse en matière de logement ou d'emploi, la relégation « dans les quartiers », l'actuelle politique migratoire, l'instrumentalisation des faits divers qui donnent prétexte à des mesures répressives, touchent durement certaines catégories de jeunes. À cela s'ajoutent la mise en place de fichiers scolaires dangereux et les projets récurrents pour trier les jeunes et enfants « potentiellement dangereux ». La jeunesse est un atout. Le SNES rappelle la nécessité d'une politique sociale envers la jeunesse et son refus d'une politique de fichage et de tri social.

5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités, des discriminations

Le SNES se bat pour l'égalité des droits pour tous et rejette toute différence de traitement sur des critères ethniques ou religieux autant que les « réponses » communautaristes. La lutte du SNES contre les discriminations est prioritaire. Il faut développer les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale. La politique de la ville doit assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le développement des services publics, en milieu urbain ou rural.

Un module de formation sur toutes les discriminations (incluant obligatoirement la dimension du genre et les lgbtphobies) doit exister dans la formation initiale de chaque personnel et dans chaque académie en formation continue. Le ministère doit afficher et développer sa politique de lutte contre les discriminations, notamment en

reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de présence parentale.

5.2.4 Défendre les personnels sur le terrain et leurs droits, contre les discriminations syndicales

Si le statut de la Fonction Publique reste protecteur, le SNES dénonce les discriminations syndicales invisibles, liées souvent au chef d'établissement. Le projet de loi sur l'évaluation accentue les dérives. Le SNES dénonce ces attitudes et assure les collègues de son soutien. Il combat la répression des mouvements sociaux et à l'encontre des militants syndicaux et participe, dans un cadre unitaire, à la défense de ces militants.

Il poursuit son action revendicative en s'appuyant aussi sur le droit et dénonce la remise en cause de droits issus du statut général de la fonction publique. L'assistance aux personnels doit être une priorité et ne peut se concevoir que dans un rapport étroit à la politique générale du syndicat.

Le SNES demande qu'un véritable statut des élus du personnel dans la Fonction Publique soit créé.

• 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

5.3.1 Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance, contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun.

Le combat du SNES pour la paix, notamment dans le cadre de « Éducateurs pour la paix » doit s'intensifier.

5.3.2 Développer les mobilisations pour la régularisation de tous les Sans-papiers

L'action de RESF, la grève des travailleurs sans papiers, ont changé le regard sur l'immigration. Le vote du Sénat pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, soutenu par une majorité de Français, est aussi un appui. Dans le cadre des collectifs, le SNES s'engage contre les dernières lois sur l'immigration qui aggravent encore la situation des étrangers. Il participe aussi à la plate-forme commune « pour la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». Il affirme à nouveau son exigence de régularisation de tous les sans-papiers.

« Droits des Femmes »

Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans l'action syndicale. De la carrière dans le second degré à la mise en place d'une véritable éducation à l'égalité filles garçons, en passant par l'accès de toutes à la contraception et l'avortement libres et gratuits, le SNES doit agir pour permettre une égalité réelle des personnels et des élèves. C'est un enjeu primordial dans une société encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé, salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire, baisse des moyens au service public hospitalier et de petite enfance...

Le SNES revendique notamment :

- une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs ;
- l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en juillet 2010 ;
- des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de recrutement et de travail ;
- un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ;
- la prise en compte dans la formation des personnels de l'enjeu de l'éducation à l'égalité filles/garçons, et dans les programmes de la construction sociale du genre.

VOTE :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 7

Refus de vote : 0

Motion NER laïcité.

Redonner de la vigueur au combat laïc

La laïcité fait partie de notre corpus identitaire et a offert au syndicalisme enseignant l'occasion d'écrire quelques unes de ses plus belles pages de combat. La laïcité du système éducatif a été acquise de haute lutte par les générations militantes qui nous ont précédés. Depuis quelques années le combat laïc, que nous avons parfois délaissé, est détourné à des fins xénophobes qui n'ont rien à voir avec son sens profond. Nous devons redonner tout son lustre au concept de laïcité à l'Ecole.

Comme l'ensemble des acquis du mouvement ouvrier et démocratique, la laïcité a dû subir depuis 2007 les coups de boutoir d'un pouvoir revanchard. Promotion des valeurs chrétiennes de la France, sinistre discours du Latran affirmant la supériorité du prêtre sur l'instituteur, loi Carles de 2009 obligeant les communes qui n'ont pas d'école privée à financer l'enseignement confessionnel des communes voisines, le passif anti-laïc de ce gouvernement est lourd. D'autant plus que les milliers de suppressions de postes dans l'éducation ont concerné en premier lieu l'Ecole laïque. Cela s'ajoute à toutes les lois qui constituaient déjà de graves entorses à la laïcité : loi Debré de 1959, reconnaissance constitutionnelle de la prétendue liberté de l'enseignement.

Notre congrès doit réaffirmer quelques principes simples qui nous permettraient de reprendre l'offensive. La laïcité demeure un acquis intangible permettant d'envisager l'émancipation humaine. Elle repose sur trois principes indissociables : la liberté de conscience, que l'Ecole publique entend asseoir sur l'autonomie de jugement, l'égalité sans distinction d'options spirituelles et sans aucune discrimination, l'universalité d'une loi affectée exclusivement à la promotion du bien commun.

Cela doit nous conduire à faire vivre le mot d'ordre « les fonds publics à l'Ecole publique ». La laïcité du XXIème siècle doit être aussi intransigeante avec la mise sous tutelle cléricale qu'avec l'invasion patronale et marchande de plus en plus prégnante au sein de l'Ecole publique « Laïcité de l'enseignement et progrès social, ce

625 sont deux formules indivisibles. Nous lutterons pour les deux » disait Jaurès. En 2012
626 il est urgent de poursuivre ce combat qui tend à l'émancipation de tous.

627 **VOTE :**

628 **Pour : 33**

629 **Contre : 0**

630 **Abstention : 7**

631 **Refus de vote : 0**

632